

La fusion entre PDI et Robex entre dans sa phase de mise en œuvre

QUÉBEC, 09 avr. 2026 -- **Predictive Discovery Limited, (« PDI ») (ASX : PDI) et Robex Resources Inc., (« Robex ») (TSX-V : RBX et ASX : RXR)** ont le plaisir d'annoncer que toutes les conditions préalables à la fusion proposée (l'« Opération ») ont été remplies ou levées (selon le cas). N'étant plus soumise à conditions, l'Opération entre dans sa phase finale et de mise en œuvre (la « Mise en œuvre »), et sa date d'entrée en vigueur est prévue aux alentours du 15 avril 2026 (« Date d'entrée en vigueur »). Un calendrier de trading détaillé destiné aux actionnaires sera publié en temps utile avant la Mise en œuvre.

FAITS MARQUANTS

- La fusion entre PDI et Robex a été déclarée sans condition et entre dans sa phase de Mise en œuvre ; la Date d'entrée en vigueur est prévue pour le 15 avril 2026 ou aux alentours de cette date.
- Les actionnaires de Robex recevront 7 862 actions PDI pour chaque action Robex ou chaque titre de dépôt CHESSE (« CDI ») de Robex.
- Une société aurifère de premier plan va voir le jour en Afrique de l'Ouest, dotée d'un portefeuille renforcé d'actifs de grande qualité et visant une production de plus de 400 000 onces d'or par an d'ici 2029.¹
- Mise en place d'une équipe de premier plan spécialisée dans la construction et l'exploitation minières pour le prestigieux Projet Bankan.
- Les synergies financières et la solidité du bilan permettent d'envisager un plan de financement clair pour le projet Bankan, sans qu'il soit nécessaire de lever des fonds propres supplémentaires ou de recourir à des emprunts pour le financement du projet.
- PDI a obtenu l'autorisation conditionnelle, à la suite de la Mise en œuvre, d'être cotée à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « PDI ».

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION

Matthew Wilcox, PDG et directeur général de Robex et futur PDG et directeur général de la société issue de la fusion, a déclaré :

« C'est un jalon important, tant pour Robex que pour PDI : l'Opération est désormais sans condition et entre dans sa phase de mise en œuvre. Cette fusion permet de réunir un portefeuille d'actifs aurifères de grande qualité, un bilan renforcé et d'importantes synergies financières, tout en s'appuyant sur une équipe d'experts de classe mondiale spécialisée dans la construction et l'exploitation minières, qui possède une expérience récente et concrète en Guinée. Fort d'une envergure accrue, d'une capacité financière renforcée et d'une plateforme opérationnelle qui a fait ses preuves, le groupe issu de la fusion est bien placé pour concrétiser ses priorités de développement et assurer une croissance rigoureuse et durable. »

Andrew Pardey, PDG et directeur général de PDI et futur président non exécutif de la société nouvellement fusionnée, a ajouté :

« Cette Opération réunit deux entités très complémentaires qui partagent les mêmes convictions en matière de qualité des actifs, d'exécution et de création de valeur à long terme. Cette alliance donne naissance à une société aurifère dotée d'une envergure accrue, d'une orientation stratégique claire, d'une direction solide et expérimentée, ainsi que de la capacité nécessaire pour mener à bien ses projets de croissance. Fondamentalement, cette Opération permet au groupe de se positionner pour créer en Guinée un pôle minier aurifère de premier plan, capable de produire plus de 400 000 onces d'or par an d'ici 2029 grâce à une gouvernance solide et à une gestion prudente du capital. »

« Je suis impatient de travailler en étroite collaboration avec le conseil d'administration, Matthew et l'ensemble de l'équipe de direction à l'heure où nous entrons dans une nouvelle phase de croissance et créons une valeur durable pour nos actionnaires et nos parties prenantes. Je tiens également à remercier le gouvernement guinéen pour son soutien essentiel et j'ai hâte de poursuivre cette étroite collaboration à mesure que nous nous développons dans le pays. »

Le Conseil d'administration et la direction de la société issue de la fusion tiennent à remercier tous les administrateurs et dirigeants sortants de Robex et de PDI pour leur dévouement, leur leadership et leurs précieuses contributions, qui ont joué un rôle déterminant dans la préparation des deux sociétés en vue de mener à bien cette Opération.

STATUT DE L'OPÉRATION

L'Opération est mise en œuvre dans le cadre d'un Plan d'arrangement prévu par la loi dans la province de Québec, au Canada, en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« l'Arrangement »), conformément à la Convention d'arrangement datée du 5 octobre 2025 (telle que modifiée) (« la Convention d'arrangement »).

Le ministre des Mines et de la Géologie de Guinée a donné son accord de principe à l'Opération, ce qui a permis de remplir une condition suspensive essentielle. Cet accord est assorti des conditions habituelles en matière fiscale et administrative, dont le traitement suit son cours normal.

Les discussions se poursuivent avec le gouvernement malien concernant cette Opération. Afin de respecter le calendrier de Mise en œuvre convenu et compte tenu du fait que toutes les autres conditions suspensives ont été remplies, les Conseils d'administration de PDI et de Robex ont convenu de lever cette condition suspensive.

L'Opération devrait être Mise en œuvre vers le 15 avril 2026. Un calendrier de trading détaillé destiné aux actionnaires sera publié en temps utile avant la Mise en œuvre. Afin de faciliter la Mise en œuvre, PDI et Robex ont convenu de reporter la Date butoir prévue dans la Convention d'arrangement au 30 avril 2026.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ ISSUE DE LA FUSION (APRÈS LA MISE EN ŒUVRE)

Après la Mise en œuvre de l'Opération, le Conseil d'administration de PDI sera composé comme suit :

- Andrew Pardey – président non exécutif ;
- Matthew Wilcox – PDG et directeur général ;
- Alain William – directeur général, directeur des affaires juridiques et des relations avec les pouvoirs publics ;
- Simon Jackson – administrateur non exécutif indépendant principal ;
- Steven Michael – administrateur non exécutif ;
- Alberto Lavandeira – administrateur non exécutif ;
- Howard Golden – administrateur non exécutif.

L'équipe de direction sera composée de :

- Clinton Bennett – directeur des opérations ;
- Ross McLean – directeur financier ;
- Dimitrios Felekis – directeur du développement ;
- Justin Rivers – directeur de l'exploration ;
- Gwendal Bonno – directeur des ressources humaines.

Les Conseils d'administration de PDI et Robex ont autorisé la diffusion de ce communiqué commun à l'ASX.

La Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la TSX-V) déclinent toute responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour en savoir plus :

Contact investisseurs PDI

Andrew Pardey
PDG et directeur général
E-mail : info@predictivediscovery.com

Contact presse PDI (Royaume-Uni/International)

Bobby Morse / George Pope
Burson Buchanan
E-mail : predictive@buchanancomms.co.uk
Téléphone : +44 (0)7802 875227 / +44 (0)7808 667035

Contact presse PDI (Australie)

Sam Macpherson / John Gardner
VECTOR Advisors
E-mail : smacpherson@vectoradvisors.au / jgardner@vectoradvisors.au
Téléphone : +61 401 392 925 / +61 413 355 997

Demandes d'informations des investisseurs Robex

Matthew Wilcox
PDG et directeur général

Demandes médias Robex

Nathan Ryan
Communications NWR

CONSEILLERS ET AVOCATS

PDI a mandaté BMO Capital Markets et SCP Resource Finance LP pour agir en qualité de conseillers financiers et a respectivement désigné les cabinets Fasken Martineau DuMoulin LLP et Herbert Smith Freehills Kramer en tant que conseillers juridiques canadien et australien. La société a également désigné GenCap Mining Advisory en tant que conseiller financier auprès du Conseil de PDI.

Robex a confié le conseil financier à Canaccord Genuity, le conseil juridique australien à Peloton Legal Pty Ltd et le conseil juridique canadien au cabinet Osler, Hoskin & Harcourt LLP.

CE COMMUNIQUÉ NE VAUT PAS OFFRE

Il ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres. Aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières n'a approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis, ni à des ressortissants américains, ni pour le compte ou au profit de ceux-ci, sauf en vertu d'une exemption des obligations d'enregistrement américaines ou dans le cadre d'une opération non soumise à ces obligations.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des déclarations et des informations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant la Mise en œuvre prévue et le calendrier de la date d'entrée en vigueur de l'Opération, l'achèvement des étapes procédurales restant à effectuer avant et après la date d'entrée en vigueur de l'Opération, les prévisions et le calendrier relatifs à la radiation de la cote et à la négociation des titres, la production d'or de la société issue de la fusion et les prévisions concernant le potentiel d'exploration et de développement, la réduction des risques liés au financement du développement du Projet Bankan, ainsi que les avantages attendus de l'Opération. Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses et des prévisions réalisées à la date du présent communiqué et sont soumises à des risques et incertitudes, connus ou inconnus, susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par des termes tels que « sera », « s'attend à ce que », « prévoit », « pourrait », « devrait », « a l'intention de », « estime » et d'autres expressions similaires.

Même si PDI et Robex estiment que les prévisions figurant dans les déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces déclarations, car rien ne garantit que ces prévisions se réaliseront. Les déclarations prospectives reposent sur les informations disponibles au moment où elles sont formulées et/ou sur les convictions de bonne foi des dirigeants et administrateurs de PDI et de Robex à cette date concernant des événements futurs ; elles sont soumises à des risques et incertitudes et les résultats réels peuvent s'écarter sensiblement de ceux exprimés ou suggérés dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comportent de nombreux risques et incertitudes. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les prévisions comprennent, sans s'y limiter, les risques liés à la réalisation de l'Opération, les fluctuations des prix des matières premières, les variations des taux de change et la conjoncture économique générale, les risques géopolitiques, sociaux et réglementaires, les risques opérationnels et liés aux coûts, la nature spéculative de l'exploration et du développement de projets, y compris les risques liés à l'obtention des autorisations, licences et permis nécessaires, ainsi que la diminution des quantités ou de la teneur des réserves, les modifications du cadre juridique et réglementaire dans lequel PDI et Robex évoluent ou pourraient évoluer à l'avenir, les conditions environnementales, y compris les conditions météorologiques extrêmes, le recrutement et la rétention du personnel, les problèmes de relations de travail et les litiges, ainsi que d'autres risques décrits dans les documents d'information publique de PDI déposés auprès de l'ASX et dans les documents d'information publique de Robex déposés auprès de SEDAR+.

Les déclarations prospectives ne sont valables qu'à leur date de publication. Sauf si la législation en vigueur l'exige, PDI et Robex ne s'engagent nullement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué sont expressément soumises dans leur intégralité à la mise en garde ci-dessus.

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Le présent communiqué fait état de ressources minérales et de réserves en minerai PDI et Robex conjointes respectivement chiffrées à près de 9,5 millions d'onces d'or pour les ressources, et quelque 4,5 millions d'onces d'or pour les réserves. Nous présentons ci-après des estimations complémentaires sur les ressources minérales et réserves en minerai respectives de PDI et Robex.

PDI

Les objectifs de production relatifs au Projet Bankan ont été communiqués à l'ASX le 25 juin 2025 dans un communiqué de PDI intitulé « L'étude de faisabilité détaillée (DFS) de Bankan confirme la rentabilité exceptionnelle du Projet ». PDI confirme

que toutes les hypothèses majeures sous-jacentes aux objectifs de production et prévisions financières qui en découlent restent valables et ne doivent donner lieu à aucune révision substantielle des estimations communiquées dans les annonces précédentes.

Robex

Les objectifs de production et les prévisions financières concernant le Projet Kiniero de Robex ont été communiqués à l'ASX le 22 août 2025 dans un communiqué de Robex intitulé « Modification du rapport technique sur le Projet aurifère Kiniero ». Robex confirme que toutes les hypothèses majeures sous-jacentes aux objectifs de production et prévisions financières qui en découlent restent valables et ne doivent donner lieu à aucune révision substantielle par rapport aux estimations communiquées dans les annonces précédentes.

¹ La production prévue pour 2029 repose sur la production estimée du Projet Bankan pour 2029, soit 272 000 onces d'or (en supposant que la production démarre en avril 2028), telle qu'indiquée dans l'étude de faisabilité définitive du Projet Bankan (communiquée par PDI à l'ASX le 25 juin 2025 dans son communiqué intitulé « L'étude de faisabilité définitive de Bankan confirme l'excellente rentabilité du projet ») et sur la production estimée du projet Kiniero pour 2029, soit 155 000 onces d'or, telle que rapportée dans l'étude de faisabilité actualisée du projet Kiniero (communiquée par Robex à l'ASX le 22 août 2025 dans son communiqué intitulé « Modification du rapport technique du Projet aurifère Kiniero »).